

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF230

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	65 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>65 000 000</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	65 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
Fonction publique	0	0
TOTAUX	65 000 000	65 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la suppression de 1 500 équivalents temps plein (ETP) en 2020 au sein de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Pour rappel, la DGFIP est l'une des administrations qui a le plus subi de suppressions de postes ces dix dernières années. Cette tendance s'est confirmée depuis 2017. Près de 2 300 ETP ont été supprimés en 2018 et 2 130 en 2019.

Pour l'année 2020, le Gouvernement prévoit un schéma d'emplois qui se traduira par une baisse de 1 500 ETP.

Cette baisse des effectifs s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'implantation territoriale de la DGFIP. Cette réforme est censée renforcer la présence territoriale des services de la DGFIP. En réalité, elle démantèle cette présence tout en faisant supporter de manière croissante aux collectivités une partie de son coût.

Cet amendement vise donc à financer la création de 1 500 ETP au sein de la DGFIP.

Afin de rendre recevable cet amendement de crédits, il procède à :

- une diminution de 65 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 7 « Pilotage des finances publiques et projets interministériels » du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- une augmentation :
 - de 16,25 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 1 « Fiscalité des grandes entreprises » du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
 - de 16,25 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 2 « Fiscalité des PME » du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
 - de 16,25 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 3 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
 - de 16,25 millions d'euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 7 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».